

N. Réf. : 03/0608

**Monsieur le directeur
du Centre nucléaire de production
d'électricité de CRUAS
BP. 30
07 350 - CRUAS**

Lyon, le 12 juin 2003

OBJET : Contrôle des installations nucléaires de base
CNPE de CRUAS (INB n° 111/112)
Inspection n° 2003-030-08
"Organisation de crise"

Monsieur le directeur,

Dans le cadre de la surveillance des installations nucléaires de base prévue à l'article 11 du décret n° 63-1228 du 11 décembre 1963 modifié et à l'article 17 du décret n° 93-1272 du 1^{er} décembre 1993 modifié par le décret n° 2002-255 du 22 février 2002, une inspection a eu lieu le 22 mai 2003 au centre nucléaire de production d'électricité sur le thème "organisation de crise".

Suite aux constatations faites, à cette occasion, par les inspecteurs, j'ai l'honneur de vous communiquer ci-dessous la synthèse de l'inspection ainsi que les principales demandes et observations qui en résultent.

Synthèse de l'inspection

L'inspection du 22 mai 2003 avait pour objet d'examiner le caractère opérationnel de l'organisation de crise mise en place par le CNPE pour la mise en œuvre du plan d'urgence interne (PUI). Les inspecteurs se sont particulièrement intéressés au grément différé du bloc de sécurité (BDS) et à la mise en place sur le site du nouveau référentiel national d'EDF en matière de crise.

Les inspecteurs retiennent une impression globale positive sur la façon dont le CNPE est organisé pour faire face aux situations accidentelles. En particulier, la gestion documentaire liée au PUI est jugée très performante. De même, le logigramme de surveillance de la phase réflexe du PUI sous la forme de procédure de conduite est considéré par les inspecteurs comme une bonne pratique. Les inspecteurs jugent très positifs les travaux visant à disposer d'un BDS rénové d'ici un an mais notent qu'il conviendra pendant cette période de s'assurer du maintien de son caractère opérationnel.

A. Demandes d'actions correctives

La dernière réunion de la commission PUI remonte au 7 octobre 2002. Aucun compte rendu de réunion n'a été rédigé à la suite de cette réunion. Par ailleurs les inspecteurs ont constaté que le programme des exercices pour l'année 2003 n'est pas encore établi.

- 1. Je vous demande de réactiver l'action de la commission PUI, de rédiger le compte-rendu de la dernière commission PUI et d'établir sans délai le programme des exercices pour l'année 2003**

L'examen de quelques carnets individuels de formation (CIF), et notamment d'agents chargés d'assurer la fonction PCD 2.1 et PCD5, a mis en évidence des écarts vis à vis des exigences de la nouvelle maquette nationale, notamment vis à vis de formations à réaliser. Ces agents possèdent, néanmoins, des équivalences, mais celles-ci ne sont pas formalisées.

- 2. Je vous demande de prendre en compte les exigences en matière de formation de la nouvelle maquette nationale en utilisant, si nécessaire, des équivalences.**

La liste de succession de la DGSNR dans l'annuaire du chapitre A.5.2.1 n'est pas à jour.

- 3. Je vous demande de mettre à jour cette liste.**

Les inspecteurs ont constaté que la vérification périodique du radiamètre 14C6 du camion PUI 6349 NE O7 n'avait pas été effectuée dans les délais requis, soit avant avril 2003.

- 4. Je vous demande de procéder sans délai à la vérification de cet appareil de mesure.**

B. Compléments d'information

Néant

C. Observations

En cas d'activation de l'infra PUI avec demande d'assistance technique nationale, vous voudrez bien en informer la DGSNR par téléphone.

Je vous rappelle enfin que l'Autorité de sûreté nucléaire est dans l'attente de la réception du nouveau PUI du CNPE accompagné de sa note d'écarts

Vous voudrez bien me faire part de vos observations et réponses concernant ces points dans un délai qui n'excèdera pas deux mois. Pour les engagements que vous seriez amené à prendre, je vous demande de bien vouloir les identifier clairement et d'en préciser, pour chacun, l'échéance de réalisation.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le directeur, l'assurance de ma considération distinguée.

**Pour le directeur et par délégation
Le chef de division**

Signé : Christophe QUINTIN

FICHE DE MISE A LA SIGNATURE D'UNE LETTRE DE SUITES D'INSPECTION

Code : Date : Site : Thème :

		OUI	NON
Consultation :	Autre inspecteur	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
	Chargé de site DRIRE	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
	Chargé d'affaire DGSNR (Obligatoire pour SD1 et SD3)	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
	Chargé d'affaire IRSN (Facultatif)	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Observations prises en compte		<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>

Si non, pourquoi :

Date :

Visa du rédacteur :